



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT UGR-021

RÈGLEMENT SUR L'ATTRIBUTION ET L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement UGR-021;

QUE : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **19 octobre 2023**.

QUE : Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Donné à Grande-Rivière, ce 19^{ième} jour d'octobre 2023.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière